N° 75F0002M au catalogue — N° 002
ISSN 1707-2867
ISBN 978-1-100-99385-0

Document de recherche

Série de documents de recherche - Revenu

Les lignes de faible revenu, 2010 à 2011

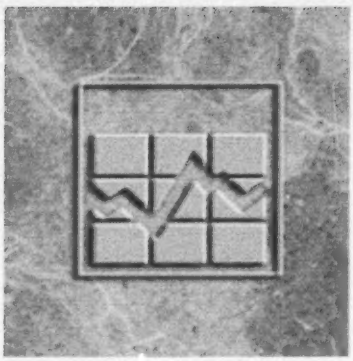

Division de la statistique du revenu
Immeuble Jean-Talon, 170 promenade Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0T6

Téléphone: 1-613-951-7355

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 75F0002M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada

Division de la statistique du revenu

Série de documents de recherche - Revenu

Les lignes de faible revenu, 2010 à 2011

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2012

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm).

Juin 2012

N° 75F0002M, no. 002 au catalogue

ISSN 1707-2867

ISBN 978-1-100-99385-0

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Résumé

Afin de donner une image holographique ou complète du faible revenu, Statistique Canada met en place une nouvelle approche qui utilise trois lignes complémentaires en matière de faible revenu : les Seuils de faible revenu (SFR), les Mesures de faible revenu (MFR) et la Mesure du panier de consommation (MPC). Tandis que les deux premières ont été développées par Statistique Canada, la MPC repose sur des concepts élaborés par Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Quoique différentes, ces mesures donnent en général un compte rendu homogène de la situation du faible revenu dans le temps. Il n'y a pas de mesure meilleure que les autres. Chacune possède ses avantages et aborde l'étude du faible revenu selon sa propre perspective et qui lorsque combinée, apporte une meilleure compréhension du phénomène du faible revenu dans sa globalité. Ces mesures ne sont pas des mesures de pauvreté mais exclusivement des mesures de faible revenu.

Les SFR sont basés sur la relation entre le revenu et les habitudes de consommation des ménages Canadiens telle qu'observée en 1992. Les SFR sont largement utilisés depuis les années 70. De leur côte, les MFR sont basées exclusivement sur la distribution du revenu ménager au sein de la population canadienne et se veulent une référence aux fins de comparabilité internationale. Statistique Canada produit les MFR depuis 1991 et elles sont alignées avec les normes internationales. Finalement la MPC définit le faible revenu par rapport au coût d'un ensemble préétabli de biens et de services. Le prix de ce "panier" de biens et services prend en considération les disparités régionales du coût de la vie.

Cette publication fournit une description détaillée des méthodes utilisées pour produire ces trois mesures. Elle explique également la façon d'établir les années de base et comment les SFR sont indexés à l'aide de l'Indice des prix à la consommation (IPC). Puisque les SFR ne dépendent que de l'IPC, ils peuvent être produits dès que l'IPC est disponible, soit en janvier suivant l'année de référence. À l'opposé, la MFR et la MPC dépendent de produits d'enquêtes qui sont disponibles beaucoup plus tard. Par conséquent ils ne sont produits que 16 à 18 mois après la fin de l'année de référence. Pour ces raisons, le présent rapport couvre les SFR jusqu'en 2011, mais la MFR et la MPC jusqu'en 2010 seulement.

Table des matières

Introduction **6**

Révision historique de 2006 à 2009 ..... **7**

Les seuils de faible revenu **7**

Que sont les seuils de faible revenu? 7
Comment calcule-t-on les seuils de faible revenu? 8
Changement d'année de base et indexation des SFR 9
Utilisation des SFR après impôt et avant impôt 9
Différences dans les taux après impôt et avant impôt 10

Les mesures de faible revenu **10**

Qu'est-ce la mesure de faible revenu? 10
Comment calcule-t-on la mesure de faible revenu? 11

Mesure du panier de consommation (base de 2008) **12**

Qu'est-ce les mesures du panier de consommation? 12
Comment calcule-t-on les mesures du panier de consommation? 12

Le taux de faible revenu et l'écart relatif de faible revenu **13**

Tableaux **14**

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt 14
Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt 21
Tableau 3 Mesures de faible revenu, par type de revenu, pour les ménages de 4 personnes 28
Tableau 4 Seuils de la Mesure du panier de consommation, pour la famille de référence composée de deux adultes et deux enfants[1,2], par région de la MPC 30

Annexe: Seuils de faible revenu (SFR) historiques pour les années de base 1959 (pour 1969), 1969, 1978 et 1986 ..... **33**

Tableau A.1 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1959 avant impôt 33
Tableau A.2 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1969 avant impôt 33
Tableau A.3 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1978 avant impôt 34
Tableau A.4 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1986 avant impôt 35
Tableau A.5 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1986 après impôt 36

Indice des prix à la consommation (IPC) annuel pour le Canada, indice d'ensemble (2002=100) **37**

Bibliographie **38**

Introduction

Statistique Canada a une longue tradition en ce qui a trait à la publication de données sur les Canadiens à faible revenu. Des seuils de faible revenu (SFR) ont été publiés pour la première fois en 1967, dans une série de monographies du Recensement de 1961, et ils constituent de loin l'approche la mieux établie et la plus largement reconnue à Statistique Canada pour les estimations du faible revenu. Les SFR sont des limites de revenu en dessous desquels les familles dédient une plus grande part de leurs revenus à l'alimentation, le logement et à l'habillement que ne le fait la famille moyenne.

Dans la foulée de nombreux organismes internationaux, le Bureau publia à partir de 1991 les Mesures de faible revenu avant et après impôt (MFR). Les MFR sont particulièrement utiles dans le cadre des comparaisons internationales, du fait qu'elles permettent l'estimation des seuils à partir uniquement de données sur le revenu des ménages à l'intérieur d'un pays. Il n'est donc pas nécessaire de les rajuster au moyen des indices du taux de change ou du pouvoir d'achat, comme il faudrait le faire pour obtenir des comparaisons utiles des niveaux absolus de revenu entre les pays.

La Mesure du panier de consommation (MPC) a été développée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) pour refléter un niveau de vie qui soit un compromis entre subsistance et intégration sociale et qui tient compte des disparités régionales du coût de la vie (Hatfield et coll., 2010). Les seuils sont produits pour une famille de référence, composée de deux adultes et deux enfants, pour plusieurs villes et toutes les tailles d'agglomération dans chaque province. Alors que RHDCC est responsable de la composition du panier et des concepts qui lui sont associés, Statistique Canada évalue le coût du panier et produit des statistiques sur le faible revenu qui en découlent.

Les médias, les chercheurs et les décideurs qui s'intéressent aux mesures de faible revenu se préoccupent généralement de la mesure dans laquelle les membres de la population vivent dans la pauvreté. Malheureusement, il n'est pas simple de définir la pauvreté. La difficulté sous-jacente tient au fait que la pauvreté est une question de consensus social, définie à un moment particulier dans un pays donné. Les décisions sur la façon de définir la pauvreté sont subjectives et, à la limite, arbitraires (Statistique Canada, 1999 et Skuterud et coll., 2004). C'est pourquoi Statistique Canada a toujours considéré les lignes de faible revenu comme des indicateurs de la mesure dans laquelle certains Canadiens sont moins bien nantis que d'autres, sur la base uniquement du revenu, ce qui en fait des mesures du faible revenu et non pas de la pauvreté.

D'autres organismes statistiques sont aussi sensibles à l'utilisation du mot « pauvreté ». Eurostat désigne la mesure qu'il utilise (qui s'apparente à la MFR) comme une mesure « du risque de vivre dans la pauvreté ». Aux États-Unis, où il existe une mesure officielle de la pauvreté, on dit des taux de pauvreté qu'ils sont calculés selon une définition précise, en reconnaissant que d'autres mesures sont possibles.

Le présent document vise à fournir les seuils monétaires utilisés pour définir la population à faible revenu. L'état de faible revenu est défini à l'aide du revenu familial ou ménager. Le concept de famille qui est utilisé est celui de la famille économique, soit toutes les personnes qui partagent le

même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre. Un ménage est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes vivant dans un même logement.

Révision historique de 2006 à 2009

Cette diffusion est accompagnée d'une révision historique pour la période de 2006 à 2009. Commençant en 2006, les estimations de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu sont produites sur la base des comptes de population du Recensement de la population de 2006, au lieu du Recensement de 2001. Par conséquent, la Mesure de faible revenu (MFR), les taux de faible revenu et l'écart relatif de faible revenu, ainsi que les estimations dans la série 202 de CANSIM ont été révisés pour cette période. Bien que les niveaux mêmes des estimations aient changé dans plusieurs situations, en règle générale, les tendances présentées dans les données demeurent semblables. Pour plus d'information sur les impacts de la révision, consulter la section Quoi de neuf de la documentation de l'enquête (Statistique Canada, 2012). Veuillez noter que les estimations d'enquête avant 2006 n'ont pas été révisées.

Les seuils de faible revenu

Que sont les seuils de faible revenu?

Les seuils de faible revenu (SFR) sont des limites de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement qu'une famille moyenne. L'approche consiste essentiellement à estimer un seuil de revenu à partir duquel on s'attend à ce que les familles dépensent 20 points de plus que la famille moyenne pour l'alimentation, le logement et l'habillement[1]. Le premier ensemble de SFR publié reposait sur l'Enquête sur les dépenses des familles de 1959 pour estimer cinq seuils différents pour une famille d'une à cinq personnes. Ces seuils ont par la suite été comparés au revenu familial tiré de la principale enquête sur le revenu de Statistique Canada, l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)[2], afin de produire des taux de faible revenu.

De nos jours, Statistique Canada continue d'utiliser précisément cette approche pour élaborer les SFR, sauf que maintenant, les seuils varient selon sept tailles de famille et cinq populations différentes de la région de résidence[3]. Cette différence additionnelle vise à tenir compte de la variation du coût de la vie parmi les communautés de tailles différentes[4].

---

1. Les 20 points sont fondés sur l'hypothèse qu'une famille qui dépenserait 20 points de plus qu'une famille moyenne vivrait dans la gêne.
2. À partir de 1996, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) a remplacé l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC).
3. Depuis la diffusion des Lignes de faible revenu 2009-2010, une nouvelle convention d'appellation géographique a été introduite pour les SFR en cinq tailles de communauté selon les régions rurales hors des régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR), ainsi que les tailles des RMR et les AR. La MPC utilise ces mêmes tailles de communauté au niveau provincial ainsi que des RMR et AR spécifiques. Veuillez consulter les Tableaux A et B de la diffusion des Lignes de faible revenu 2009-2010 pour plus d'information (Statistique Canada, 2011b).
4. Les SFR ont été révisés au début de 2005 de manière à inclure les poids révisés de l'Enquête de 1992 sur les dépenses des familles, qui faisaient partie de la révision historique de l'Enquête de 2003 sur les dépenses des ménages.

Comment calcule-t-on les seuils de faible revenu?

Tel que mentionné plus haut, un seuil de faible revenu est un seuil de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'alimentation, au logement et à l'habillement qu'une famille moyenne. Selon la base la plus récente utilisée pour les SFR, soit l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992, la famille moyenne consacre 43 % de son revenu après impôt à l'alimentation, au logement et à l'habillement. Le Graphique 1 illustre la façon dont est calculé un SFR à partir de l'exemple d'une famille de quatre personnes qui vit dans une communauté de 30 000 à 99 999 habitants. La droite de 63 % représente la proportion moyenne du revenu après impôt que toutes les familles (indépendamment de la taille) ont consacrée à l'alimentation, au logement et à l'habillement en 1992 (c'est-à-dire 43 %), plus la marge de 20 points de pourcentage. Les points sur le diagramme montrent la proportion réelle observée du revenu que les familles de quatre personnes dans les villes de cette taille de communauté consacrent aux nécessités, selon l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992. Une courbe de régression est rajustée à la distribution; le SFR se trouve à l'intersection de la courbe et de la droite de 63 %. Dans ce cas, il est de 21 359$[5 6 7].

On applique ce processus à sept tailles de famille et à cinq tailles de communauté. C'est en combinant ceux-ci que l'on arrive à la table des 35 seuils. Cette opération est répétée deux fois; une fois pour les seuils avant impôt et une autre fois pour ceux après impôt.

Graphique 1
Calcul d'un seuil de faible revenu après impôt

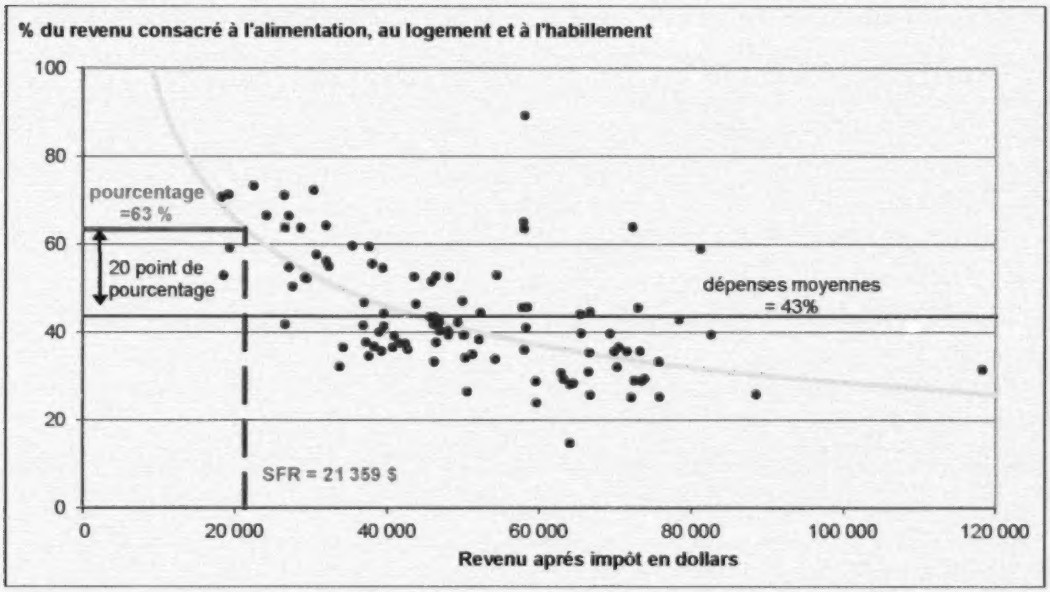

Source : Enquête sur les dépenses des familles de 1992 (EDF).

5. Le modèle est le suivant : Le logarithme des dépenses au titre de l'alimentation, du logement et de l'habillement est fonction du logarithme du revenu, de la taille de la famille, de la population, de la région de résidence et de la région.
6. On voit clairement qu'au fur et à mesure que le revenu augmente, la proportion du revenu consacrée à l'alimentation, au logement et à l'habillement diminue. Les points à la gauche de l'intersection entre la courbe de régression et la droite de 63 % correspondent aux cas où plus de 63 % du revenu après impôt est consacré à ces nécessités.
7. Tout les tableaux sont exprimés en dollars courants.

Changement d'année de base et indexation des SFR

Au fil du temps, les familles canadiennes ont consacré un pourcentage plus faible de leur revenu aux nécessités de l'alimentation, du logement et de l'habillement. Le rapport qui existe entre le revenu et les dépenses des familles correspond à un point particulier dans le temps, c'est-à-dire l'année de l'enquête sur les dépenses qui est utilisée pour calculer les seuils. Cette année particulière est désignée comme année de base pour l'ensemble des seuils. Afin de tenir compte de l'évolution des modèles de dépenses, Statistique Canada a, par le passé, calculé de nouveaux SFR après chaque Enquête sur les dépenses des familles. Ce processus est appelé changement d'année de base et comprend le calcul de nouveaux SFR, selon la méthode décrite dans « Comment calcule-t-on les seuils de faible revenu? » et à partir des nouvelles données sur les dépenses. Outre la base 1992, les SFR ont également été établis selon l'Enquête sur les dépenses des familles de 1986, 1978, 1969 et 1959; même si les seuils fondés sur 1992 sont les plus couramment utilisés et sont disponibles pour les années de référence du revenu à partir de 1976[8].

Après avoir calculé les SFR de l'année de base, on obtient les seuils pour d'autres années en appliquant le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) correspondant aux seuils de l'année de base, c'est-à-dire que l'on indexe les SFR. Les IPC sont fournis à la fin de ce document. Par exemple, si l'on reprend l'exemple du SFR après impôt de 1992 pour une famille de quatre vivant dans une communauté comptant entre 30 000 et 99 9999 habitants, on applique l'indice des prix à la consommation de la façon suivante pour calculer le SFR correspondant pour 2011:

$$SFR_{2011} = SFR_{1992} \times IPC_{2011} / IPC_{1992} = 21\ 359 \times 119{,}9 / 84{,}0 = 30\ 487$$

Ainsi, pour 2011, le SFR après impôt de 1992 pour une famille de quatre vivant dans une communauté comptant entre 30 000 et 99 999 habitants est de 30 487$ en dollars courants.

Puisque les SFR ne dépendent plus que de l'indice annuel des prix ils peuvent être établis dès que cet indice est disponible, soit en janvier après l'année de référence.

Il est à noter que les nouvelles habitudes de dépense depuis 1992 ne sont pas reflétées dans les SFR ni dans les taux de faible revenu connexes, mais les changements dans les prix le sont.

Utilisation des SFR après impôt et avant impôt

La part moyenne du revenu que les familles consacrent à la nourriture, au logement et à l'habillement occupe une place prépondérante dans le calcul des seuils de faible revenu et constitue sans aucun doute une mesure utile du bien-être économique quelle que soit la notion de revenu utilisée. La décision d'opter pour le revenu après impôt ou le revenu total — ou même le revenu du marché — dépend de si l'on désire tenir compte ou non du pouvoir d'achat additionnel que confèrent les transferts gouvernementaux et de la réduction de ce pouvoir d'achat découlant de la nécessité de payer des impôts.

8. En 1997, l'Enquête sur les dépenses des familles a été remplacée par l'Enquête sur les dépenses des ménages, une enquête annuelle. Par conséquent, des SFR selon une nouvelle année de base pourraient en théorie être produits chaque année (voir Cotton, Webber, Saint-Pierre (1999) pour plus de détails).

Statistique Canada produit deux séries de seuils de faible revenu et les taux correspondants : ceux fondés sur le revenu total (c'est-à-dire le revenu incluant les transferts gouvernementaux, avant la déduction de l'impôt sur le revenu) et ceux fondés sur le revenu après impôt. La dérivation de chaque série de seuils est effectuée de façon indépendante. Il n'y a pas de relation simple, comme le montant moyen d'impôts payables, qui distingue les deux niveaux.

Même si les deux séries de seuils et de taux de faible revenu continuent d'être disponibles, Statistique Canada préfère utiliser la mesure après impôt.

On a choisi de mettre en évidence les taux après impôt, pour deux raisons principales. D'une part, l'impôt sur le revenu et les transferts constituent deux mécanismes de redistribution du revenu. Les taux de faible revenu calculés avant impôt ne reflètent qu'en partie l'incidence totale de la redistribution découlant du système fiscal et de transferts du Canada, puisqu'ils incluent l'effet des transferts mais non l'effet de l'impôt sur le revenu. D'autre part, étant donné que l'achat de nécessités est effectué avec des dollars après impôt, il est logique d'utiliser le revenu après impôt des gens pour tirer des conclusions au sujet de leur bien-être économique global.

Différences dans les taux après impôt et avant impôt

Le nombre de personnes tombant sous ces seuils est toujours demeuré plus faible sur une base après impôt qu'avant impôt. Ce résultat peut sembler illogique à première vue, étant donné que le revenu après impôt ne peut pas être supérieur à celui avant impôt, puisque tous les transferts, y compris les crédits d'impôts remboursables, sont inclus dans la définition du revenu total « avant impôt ». Toutefois, une mesure relative du faible revenu comme le SFR est susceptible d'engendrer un tel résultat dans le cadre de tout système d'imposition progressif sur le revenu (c.-à-d. un système dans lequel les contribuables ayant des revenus plus élevés sont imposés à un taux supérieur à celui qui s'applique aux personnes dont le revenu est plus faible). En effet, des taux d'imposition « progressifs » engendrent souvent une distribution du revenu plus comprimée. Par conséquent, certaines familles se situant dans la catégorie du faible revenu avant que l'on tienne compte des impôts se retrouvent en position relativement meilleure lorsque le calcul est basé sur le revenu après impôt et, selon ce critère, ne figurent pas parmi les familles à faible revenu.

Les mesures de faible revenu

Qu'est-ce la mesure de faible revenu?

Aux fins des comparaisons internationales, la MFR est la mesure de faible revenu la plus couramment utilisée. L'utilisation de cette mesure a été proposée en 1989, dans un document de travail de Wolfson, Evans et l'OCDE[9], dans lequel on traitait de préoccupations concernant les SFR. En termes simples, la mesure de faible revenu (MFR) est un pourcentage fixe (50 %) du revenu ménager[10] médian «ajusté», ce dernier terme traduisant la prise en compte des besoins du ménage. L'ajustement en fonction de la taille rend compte du fait que les besoins d'un ménage augmentent à mesure que le nombre de membres croît. Ainsi, on s'entendra pour dire

9. 'Statistics Canada's Low Income Cut-offs: Methodological Concerns and Possibilities' (Wolfson, Evans, et OCDE).

10. Un ménage est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes vivant dans un même logement.

que les besoins seront plus élevés pour un ménage de six personnes que pour un ménage de deux, quoique ces besoins ne sont pas nécessairement trois fois plus dispendieux.

Les MFR sont calculées trois fois; à partir du revenu du marché, du revenu avant impôt et du revenu après impôt. Elles sont calculées à partir de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Les MFR n'ont pas à être mises à jour au moyen d'un indice de l'inflation, parce qu'elles sont calculées à partir d'une enquête annuelle sur le revenu des ménages. Contrairement aux seuils de faible revenu, qui sont calculés à partir d'une enquête sur les dépenses, puis comparés à une enquête sur le revenu, les MFR sont calculées et appliquées à partir d'une seule et unique enquête sur le revenu.

Comment calcule-t-on la mesure de faible revenu?

Pour calculer les MFR[11], il faut d'abord calculer pour chaque ménage le « revenu ménager ajusté » en divisant le revenu ménager par sa «taille ajusté», soit la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage. Ensuite on assigne le revenu ménager ajusté à chaque membre du ménage. Puis, on détermine la médiane du revenu ménager ajusté sur l'ensemble des individus, c'est à dire le montant qui divise la population en deux groupes égaux (50 %), selon que le revenu ajusté est supérieur ou inférieur. La MFR pour un ménage d'une personne est 50 % de cette médiane et les MFR pour les autres tailles de ménage équivalent à cette valeur multipliée par la taille ajustée du ménage.

Comme décrit dans la section ci-dessus sur la Révision historique, les MFR pour 2006 à 2009 ont été recalculées (Tableau A).

Tableau A

Mesures de faible revenu, par type de revenu, pour les ménages de 4 personnes (dollars courants)

	Revenu du marché		Revenu total		Revenu après impôt	
	Avant la révision	Après la révision	Avant la révision	Après la révision	Avant la révision	Après la révision
2006	34 170	34 232	38 726	38 806	33 470	33 578
2007	35 722	35 906	40 506	40 630	35 404	35 512
2008	37 644	37 736	42 378	42 596	37 164	37 336
2009	37 068	37 300	42 256	42 500	37 360	37 562

11. La méthodologie employée pour calculer les MFR a changé considérablement à compter de la publication de «Les lignes de faible revenu, 2008-2009» et l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 2008. Ces changements ont rapport avec l'unité de référence, l'unité d'analyse et l'échelle d'équivalence. Pour une description complète des changements, voir «Les lignes de faible revenu, 2008-2009».

Mesure du panier de consommation (base de 2008)

Qu'est-ce les mesures du panier de consommation?

La MPC est basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Le panier comprend la nourriture, l'habillement, le transport, le logement et autres dépenses pour une famille de deux adultes âgés entre 25 et 49 ans et deux enfants âgés de 9 et 13 ans. La MPC est calculée à un niveau géographique plus raffiné que les SFR en produisant par exemple des coûts différents pour les zones rurales dans chaque province. Ces seuils sont comparés au revenu disponible des familles pour établir le statut de faible revenu Le revenu disponible est défini comme la somme qui reste du revenu total de la famille après déduction de l'impôt à payer; des charges sociales assumées par les particuliers; des autres retenues salariales obligatoires, telles que les cotisations à un régime de pension de l'employeur, à un régime d'assurance-maladie complémentaire ou à un syndicat; des pensions alimentaires et des paiements de soutien aux enfants versés à une autre famille; des dépenses non remboursées consacrées à la garde des enfants et aux soins de santé non assurés, mais recommandés par un professionnel de la santé, comme les soins dentaires et les soins de la vue, les médicaments sur ordonnance et les aides pour personnes handicapées.[12]

La MPC et son revenu disponible associé ont été mis au point entre 1997 et 1999 par un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sous la direction de RHDCC (Hatfield, 2002; Michaud et al, 2004). Durant l'année 2009 et au début de 2010, la MPC a fait l'objet d'une refonte de son contenu et de sa méthodologie. Le processus de consultation, dirigé par RHDCC, a impliqué des représentants des provinces, des territoires, d'autres ministères fédéraux et agences incluant Statistique Canada ainsi qu'un panel d'experts en matière de mesure du faible revenu. Ce processus a mené à une refonte des seuils (MPC base de 2008) qui ont été historiquement revus jusqu'en 2000, année d'instauration de la MPC.

Comment calcule-t-on les mesures du panier de consommation?

Les paniers sont établis en estimant les coûts des éléments suivants :

- Un panier alimentaire tel que spécifié dans le Panier de provisions nutritif 2008.
- Un panier de vêtements et de chaussures nécessaires pour une famille de deux adultes et deux enfants.
- Coût du logement basé sur le coût médian des logis de 2 et 3 chambres à coucher et incluant les coûts d'électricité, chauffage, eau et électroménagers.
- Frais de transport en commun là où il est disponible ou coûts associés à l'utilisation d'un véhicule automobile modeste pour les régions non desservies par le transport en commun.
- Autres biens et services de base.

12. La composante logement entrant dans le calcul des seuils de la MPC est actuellement revue par RHDCC.

Le taux de faible revenu et l'écart relatif de faible revenu

Pour déterminer si une personne est à faible revenu, on compare la ligne appropriée à son revenu familial[13] ou ménager[14]. Si leur revenu est inférieur au seuil de faible revenu, cela veut dire que la personne est en faible revenu. Autrement dit, l'expression « personnes à faible revenu» devrait être interprétée comme désignant les personnes faisant partie d'une famille «ou ménages» à faible revenu, y compris les personnes vivant seules dont le revenu tombe sous le seuil de faible revenu. De la même façon, par « enfants à faible revenu », on entend les « enfants qui vivent dans des familles «ou ménages» à faible revenu. Dans l'ensemble, le taux de faible revenu des personnes peut être calculé comme correspondant au nombre de personnes à faible revenu divisé par la population totale. On peut faire le même calcul pour les divers sous-groupes de la population; par exemple, des taux de faible revenu selon l'âge, le sexe ou la province.

Après avoir déterminé si une personne est à faible revenu, on peut analyser l'écart du faible revenu en utilisant le montant correspondant à la différence entre le revenu familial (ou ménager dans le cas de la MFR) et le seuil de faible revenu pertinent, exprimé comme un pourcentage du seuil approprié du faible revenu[15]. Par exemple, une personne qui vit dans une famille «ou ménage» ayant un revenu de 15 000 $ et dont le seuil de faible revenu pertinent est de 20 000 $ aurait un écart de faible revenu de 5 000 $. En termes de pourcentage, il s'agit d'un écart de 25 %.[16] L'écart moyen (ou médian) pour une population donnée est la moyenne (ou la médiane) de ces valeurs telle qu'elle est calculée pour chaque unité.

Comme décrit dans la section ci-dessus sur la Révision historique, les taux de faible revenu et l'écart relatif de faible revenu pour 2006 à 2009 ont été recalculés pour toutes les lignes de faible revenu.

13. Le concept de famille utilisé est celui de la famille économique, soit toutes les personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre.
14. Pour les SFR et la MPC, l'unité de référence est la famille économique alors que le ménage est l'unité de référence pour les MFR.
15. Voir la section «Ce que vous devez savoir» de la publication 2009 Le revenu au Canada pour une explication plus détaillée (Statistique Canada, 2011a).
16. Aux fins de calcul de cet écart, les revenus négatifs sont traités comme étant nuls.

Tableaux

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR[1]	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants[2]	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
1992					
1 personne	8 848	10 126	11 296	11 439	13 526
2 personnes	10 769	12 325	13 749	13 922	16 462
3 personnes	13 410	15 346	17 120	17 336	20 499
4 personnes	16 729	19 146	21 359	21 628	25 574
5 personnes	19 050	21 802	24 322	24 628	29 121
6 personnes	21 127	24 179	26 974	27 313	32 296
7 personnes ou plus	23 204	26 556	29 625	29 998	35 471
1993					
1 personne	9 017	10 319	11 511	11 657	13 784
2 personnes	10 974	12 560	14 011	14 187	16 776
3 personnes	13 665	15 638	17 446	17 666	20 889
4 personnes	17 048	19 511	21 766	22 040	26 061
5 personnes	19 413	22 217	24 785	25 097	29 676
6 personnes	21 529	24 640	27 488	27 833	32 911
7 personnes ou plus	23 646	27 062	30 189	30 569	36 147
1994					
1 personne	9 027	10 331	11 525	11 671	13 800
2 personnes	10 987	12 574	14 027	14 204	16 795
3 personnes	13 681	15 657	17 466	17 687	20 914
4 personnes	17 068	19 533	21 791	22 066	26 092
5 personnes	19 436	22 243	24 814	25 126	29 710
6 personnes	21 555	24 668	27 520	27 866	32 950
7 personnes ou plus	23 674	27 093	30 225	30 605	36 189

1. Peut inclure quelques petits centres de population.
2. Inclus les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt (suite)

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR[1]	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants[2]	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
1995					
1 personne	9 227	10 560	11 780	11 929	14 106
2 personnes	11 231	12 853	14 338	14 519	17 168
3 personnes	13 985	16 004	17 854	18 079	21 378
4 personnes	17 446	19 967	22 274	22 555	26 670
5 personnes	19 866	22 736	25 364	25 683	30 369
6 personnes	22 032	25 215	28 130	28 484	33 680
7 personnes ou plus	24 198	27 694	30 895	31 284	36 991
1996					
1 personne	9 364	10 717	11 955	12 106	14 315
2 personnes	11 397	13 044	14 551	14 734	17 422
3 personnes	14 192	16 241	18 119	18 347	21 695
4 personnes	17 705	20 263	22 605	22 890	27 066
5 personnes	20 161	23 074	25 741	26 065	30 820
6 personnes	22 359	25 589	28 547	28 906	34 180
7 personnes ou plus	24 558	28 105	31 353	31 748	37 540
1997					
1 personne	9 522	10 898	12 157	12 311	14 557
2 personnes	11 589	13 264	14 797	14 983	17 716
3 personnes	14 432	16 515	18 424	18 657	22 061
4 personnes	18 004	20 605	22 986	23 276	27 522
5 personnes	20 501	23 463	26 175	26 504	31 340
6 personnes	22 737	26 021	29 029	29 394	34 757
7 personnes ou plus	24 972	28 579	31 882	32 284	38 174

1. Peut inclure quelques petits centres de population.
2. Inclus les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt (suite)

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR[1]	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants[2]	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
	dollars courants				
1998					
1 personne	9 617	11 006	12 278	12 433	14 701
2 personnes	11 705	13 396	14 944	15 132	17 893
3 personnes	14 575	16 680	18 608	18 843	22 280
4 personnes	18 183	20 810	23 215	23 508	27 797
5 personnes	20 706	23 697	26 436	26 768	31 652
6 personnes	22 963	26 280	29 318	29 687	35 103
7 personnes ou plus	25 221	28 864	32 200	32 605	38 554
1999					
1 personne	9 785	11 199	12 493	12 651	14 959
2 personnes	11 910	13 631	15 206	15 397	18 206
3 personnes	14 831	16 972	18 934	19 173	22 671
4 personnes	18 501	21 175	23 622	23 920	28 284
5 personnes	21 068	24 112	26 899	27 237	32 206
6 personnes	23 365	26 741	29 832	30 207	35 718
7 personnes ou plus	25 663	29 370	32 764	33 176	39 229
2000					
1 personne	10 049	11 500	12 829	12 991	15 362
2 personnes	12 231	13 998	15 615	15 811	18 696
3 personnes	15 230	17 429	19 443	19 689	23 281
4 personnes	18 999	21 744	24 258	24 563	29 045
5 personnes	21 635	24 761	27 623	27 970	33 073
6 personnes	23 994	27 460	30 635	31 020	36 679
7 personnes ou plus	26 353	30 160	33 646	34 069	40 285

1. Peut inclure quelques petits centres de population.
2. Inclus les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt (suite)

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR[1]	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants[2]	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
2001					
1 personne	10 302	11 790	13 152	13 318	15 748
2 personnes	12 538	14 350	16 008	16 209	19 166
3 personnes	15 613	17 867	19 933	20 184	23 867
4 personnes	19 477	22 291	24 868	25 181	29 775
5 personnes	22 180	25 384	28 318	28 674	33 905
6 personnes	24 598	28 151	31 405	31 800	37 602
7 personnes ou plus	27 016	30 919	34 492	34 926	41 298
2002					
1 personne	10 533	12 055	13 448	13 618	16 102
2 personnes	12 820	14 673	16 368	16 574	19 598
3 personnes	15 964	18 269	20 381	20 638	24 404
4 personnes	19 915	22 793	25 427	25 748	30 445
5 personnes	22 679	25 955	28 955	29 319	34 668
6 personnes	25 151	28 785	32 112	32 515	38 448
7 personnes ou plus	27 624	31 614	35 268	35 712	42 227
2003					
1 personne	10 828	12 392	13 824	13 999	16 553
2 personnes	13 179	15 083	16 826	17 038	20 146
3 personnes	16 411	18 781	20 952	21 216	25 087
4 personnes	20 473	23 431	26 139	26 469	31 298
5 personnes	23 314	26 681	29 765	30 140	35 639
6 personnes	25 855	29 590	33 011	33 426	39 524
7 personnes ou plus	28 397	32 499	36 255	36 712	43 410

1. Peut inclure quelques petits centres de population,
2. Inclus les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt (suite)

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR[1]	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants[2]	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
2004					
1 personne	11 028	12 621	14 080	14 258	16 859
2 personnes	13 423	15 362	17 137	17 353	20 519
3 personnes	16 715	19 128	21 339	21 608	25 551
4 personnes	20 852	23 864	26 622	26 958	31 876
5 personnes	23 744	27 175	30 316	30 697	36 297
6 personnes	26 333	30 137	33 621	34 044	40 255
7 personnes ou plus	28 922	33 100	36 925	37 390	44 212
2005					
1 personne	11 271	12 899	14 389	14 571	17 230
2 personnes	13 718	15 700	17 514	17 734	20 969
3 personnes	17 082	19 548	21 808	22 083	26 112
4 personnes	21 310	24 388	27 207	27 550	32 576
5 personnes	24 266	27 772	30 982	31 371	37 095
6 personnes	26 912	30 799	34 360	34 792	41 139
7 personnes ou plus	29 557	33 827	37 737	38 212	45 183
2006					
1 personne	11 492	13 152	14 671	14 857	17 568
2 personnes	13 987	16 008	17 857	18 082	21 381
3 personnes	17 417	19 932	22 236	22 516	26 624
4 personnes	21 728	24 867	27 741	28 091	33 216
5 personnes	24 742	28 317	31 590	31 987	37 823
6 personnes	27 440	31 404	35 034	35 474	41 946
7 personnes ou plus	30 138	34 491	38 477	38 962	46 070

1. Peut inclure quelques petits centres de population.
2. Inclus les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt (suite)

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR[1]	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants[2]	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
2007					
1 personne	11 745	13 441	14 994	15 184	17 954
2 personnes	14 295	16 360	18 250	18 480	21 851
3 personnes	17 800	20 370	22 725	23 011	27 210
4 personnes	22 206	25 414	28 352	28 709	33 946
5 personnes	25 287	28 940	32 285	32 691	38 655
6 personnes	28 044	32 095	35 805	36 255	42 869
7 personnes ou plus	30 801	35 250	39 324	39 819	47 084
2008					
1 personne	12 019	13 754	15 344	15 538	18 373
2 personnes	14 628	16 741	18 676	18 911	22 361
3 personnes	18 215	20 845	23 255	23 548	27 844
4 personnes	22 724	26 007	29 013	29 378	34 738
5 personnes	25 876	29 614	33 037	33 453	39 556
6 personnes	28 698	32 843	36 640	37 100	43 869
7 personnes ou plus	31 519	36 072	40 241	40 747	48 181
2009					
1 personne	12 050	13 791	15 384	15 579	18 421
2 personnes	14 666	16 785	18 725	18 960	22 420
3 personnes	18 263	20 900	23 316	23 610	27 918
4 personnes	22 783	26 075	29 089	29 455	34 829
5 personnes	25 944	29 692	33 124	33 541	39 660
6 personnes	28 773	32 929	36 736	37 198	43 984
7 personnes ou plus	31 602	36 167	40 346	40 854	48 308

1. Peut inclure quelques petits centres de population.
2. Inclus les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt (suite)

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR[1]	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants[2]	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
2010					
1 personne	12 271	14 044	15 666	15 865	18 759
2 personnes	14 936	17 094	19 069	19 308	22 831
3 personnes	18 598	21 283	23 744	24 043	28 430
4 personnes	23 202	26 554	29 623	29 996	35 469
5 personnes	26 421	30 237	33 732	34 157	40 388
6 personnes	29 301	33 534	37 410	37 881	44 791
7 personnes ou plus	32 182	36 831	41 087	41 604	49 195
2011					
1 personne	12 629	14 454	16 124	16 328	19 307
2 personnes	15 371	17 592	19 625	19 872	23 498
3 personnes	19 141	21 905	24 437	24 745	29 260
4 personnes	23 879	27 329	30 487	30 871	36 504
5 personnes	27 192	31 120	34 717	35 154	41 567
6 personnes	30 156	34 513	38 502	38 986	46 099
7 personnes ou plus	33 121	37 906	42 286	42 819	50 631

1. Peut inclure quelques petits centres de population.
2. Inclus les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR[1]	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants[2]	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
1992					
1 personne	11 236	12 783	13 970	14 057	16 322
2 personnes	13 988	15 913	17 391	17 499	20 320
3 personnes	17 196	19 563	21 380	21 513	24 981
4 personnes	20 879	23 753	25 959	26 120	30 330
5 personnes	23 680	26 940	29 442	29 624	34 400
6 personnes	26 708	30 384	33 206	33 412	38 797
7 personnes ou plus	29 735	33 828	36 970	37 199	43 195
1993					
1 personne	11 450	13 026	14 236	14 325	16 633
2 personnes	14 254	16 216	17 722	17 832	20 707
3 personnes	17 524	19 936	21 787	21 923	25 457
4 personnes	21 277	24 205	26 453	26 618	30 908
5 personnes	24 131	27 453	30 003	30 188	35 055
6 personnes	27 217	30 963	33 838	34 048	39 536
7 personnes ou plus	30 301	34 472	37 674	37 908	44 018
1994					
1 personne	11 463	13 042	14 253	14 341	16 652
2 personnes	14 271	16 235	17 743	17 853	20 731
3 personnes	17 544	19 959	21 813	21 948	25 487
4 personnes	21 302	24 234	26 484	26 649	30 944
5 personnes	24 159	27 485	30 038	30 224	35 096
6 personnes	27 249	30 999	33 878	34 088	39 582
7 personnes ou plus	30 337	34 513	37 718	37 952	44 069

1. Peut inclure quelques petits centres de population.
2. Inclus les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt (suite)

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR[1]	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants[2]	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
1995					
1 personne	11 718	13 331	14 569	14 659	17 022
2 personnes	14 587	16 595	18 136	18 249	21 191
3 personnes	17 933	20 401	22 296	22 435	26 052
4 personnes	21 774	24 771	27 072	27 239	31 630
5 personnes	24 695	28 095	30 704	30 894	35 874
6 personnes	27 853	31 686	34 629	34 844	40 460
7 personnes ou plus	31 009	35 278	38 554	38 793	45 046
1996					
1 personne	11 891	13 529	14 785	14 877	17 274
2 personnes	14 804	16 841	18 405	18 520	21 505
3 personnes	18 199	20 704	22 627	22 768	26 438
4 personnes	22 097	25 139	27 473	27 644	32 099
5 personnes	25 061	28 512	31 159	31 352	36 407
6 personnes	28 266	32 156	35 143	35 361	41 060
7 personnes ou plus	31 470	35 801	39 127	39 369	45 715
1997					
1 personne	12 092	13 757	15 034	15 128	17 566
2 personnes	15 054	17 125	18 716	18 832	21 868
3 personnes	18 506	21 054	23 009	23 152	26 884
4 personnes	22 470	25 563	27 937	28 110	32 641
5 personnes	25 484	28 993	31 685	31 881	37 021
6 personnes	28 743	32 699	35 736	35 958	41 753
7 personnes ou plus	32 001	36 405	39 787	40 033	46 486

1. Peut inclure quelques petits centres de population.
2. Inclus les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt (suite)

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR[1]	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants[2]	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
1998					
1 personne	12 212	13 894	15 184	15 279	17 740
2 personnes	15 204	17 296	18 902	19 020	22 086
3 personnes	18 690	21 263	23 238	23 383	27 152
4 personnes	22 693	25 817	28 215	28 390	32 966
5 personnes	25 738	29 281	32 001	32 198	37 390
6 personnes	29 029	33 025	36 092	36 316	42 169
7 personnes ou plus	32 319	36 768	40 183	40 432	46 949
1999					
1 personne	12 426	14 137	15 450	15 546	18 051
2 personnes	15 470	17 599	19 234	19 353	22 473
3 personnes	19 018	21 636	23 645	23 792	27 628
4 personnes	23 091	26 270	28 709	28 887	33 544
5 personnes	26 189	29 794	32 561	32 763	38 045
6 personnes	29 538	33 603	36 724	36 952	42 908
7 personnes ou plus	32 885	37 412	40 887	41 140	47 772
2000					
1 personne	12 761	14 518	15 866	15 965	18 537
2 personnes	15 886	18 073	19 751	19 874	23 078
3 personnes	19 530	22 218	24 282	24 433	28 371
4 personnes	23 713	26 977	29 482	29 665	34 446
5 personnes	26 894	30 596	33 438	33 644	39 069
6 personnes	30 333	34 508	37 713	37 946	44 062
7 personnes ou plus	33 770	38 419	41 987	42 247	49 057

1. Peut inclure quelques petits centres de population.
2. Inclus les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt (suite)

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR[1]	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants[2]	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
2001					
1 personne	13 082	14 883	16 265	16 366	19 003
2 personnes	16 286	18 527	20 248	20 374	23 658
3 personnes	20 021	22 777	24 892	25 047	29 085
4 personnes	24 309	27 655	30 224	30 411	35 313
5 personnes	27 570	31 366	34 279	34 491	40 051
6 personnes	31 096	35 376	38 661	38 901	45 171
7 personnes ou plus	34 620	39 385	43 044	43 310	50 291
2002					
1 personne	13 376	15 218	16 631	16 735	19 431
2 personnes	16 652	18 944	20 704	20 832	24 190
3 personnes	20 471	23 289	25 452	25 611	29 739
4 personnes	24 856	28 277	30 904	31 095	36 107
5 personnes	28 190	32 071	35 050	35 267	40 952
6 personnes	31 795	36 171	39 531	39 776	46 187
7 personnes ou plus	35 399	40 271	44 012	44 285	51 423
2003					
1 personne	13 751	15 644	17 097	17 203	19 975
2 personnes	17 119	19 474	21 283	21 415	24 868
3 personnes	21 045	23 941	26 165	26 328	30 572
4 personnes	25 552	29 069	31 769	31 966	37 118
5 personnes	28 980	32 969	36 031	36 254	42 099
6 personnes	32 686	37 184	40 638	40 890	47 480
7 personnes ou plus	36 390	41 399	45 244	45 524	52 862

1. Peut inclure quelques petits centres de population
2. Inclus les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt (suite)

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR[1]	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants[2]	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
2004					
1 personne	14 005	15 933	17 413	17 521	20 344
2 personnes	17 435	19 834	21 677	21 811	25 327
3 personnes	21 434	24 384	26 649	26 814	31 137
4 personnes	26 024	29 606	32 356	32 557	37 804
5 personnes	29 515	33 579	36 697	36 924	42 877
6 personnes	33 290	37 871	41 389	41 646	48 358
7 personnes ou plus	37 063	42 164	46 080	46 366	53 839
2005					
1 personne	14 313	16 283	17 795	17 906	20 791
2 personnes	17 818	20 270	22 153	22 290	25 884
3 personnes	21 904	24 920	27 234	27 403	31 821
4 personnes	26 596	30 257	33 067	33 272	38 635
5 personnes	30 164	34 316	37 504	37 735	43 819
6 personnes	34 021	38 703	42 298	42 561	49 420
7 personnes ou plus	37 877	43 090	47 093	47 384	55 022
2006					
1 personne	14 593	16 603	18 144	18 257	21 199
2 personnes	18 168	20 668	22 588	22 728	26 392
3 personnes	22 334	25 409	27 769	27 941	32 446
4 personnes	27 118	30 851	33 716	33 925	39 393
5 personnes	30 756	34 990	38 240	38 476	44 679
6 personnes	34 689	39 463	43 128	43 396	50 390
7 personnes ou plus	38 620	43 936	48 017	48 314	56 102

1. Peut inclure quelques petits centres de population.
2. Inclus les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt (suite)

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR[1]	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants[2]	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
2007					
1 personne	14 914	16 968	18 544	18 659	21 666
2 personnes	18 567	21 123	23 084	23 228	26 972
3 personnes	22 826	25 968	28 379	28 556	33 159
4 personnes	27 714	31 529	34 457	34 671	40 259
5 personnes	31 432	35 760	39 081	39 322	45 662
6 personnes	35 452	40 331	44 077	44 350	51 498
7 personnes ou plus	39 470	44 903	49 073	49 377	57 336
2008					
1 personne	15 262	17 364	18 976	19 094	22 171
2 personnes	19 000	21 615	23 623	23 769	27 601
3 personnes	23 358	26 573	29 041	29 222	33 933
4 personnes	28 361	32 264	35 261	35 480	41 198
5 personnes	32 165	36 594	39 992	40 239	46 727
6 personnes	36 278	41 272	45 105	45 385	52 699
7 personnes ou plus	40 390	45 950	50 218	50 529	58 673
2009					
1 personne	15 302	17 409	19 026	19 144	22 229
2 personnes	19 050	21 672	23 685	23 832	27 674
3 personnes	23 419	26 643	29 118	29 299	34 022
4 personnes	28 435	32 349	35 354	35 573	41 307
5 personnes	32 250	36 690	40 097	40 345	46 850
6 personnes	36 374	41 380	45 223	45 504	52 838
7 personnes ou plus	40 496	46 071	50 350	50 661	58 827

1. Peut inclure quelques petits centres de population.
2. Inclus les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt (suite)

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR[1]	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants[2]	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
2010					
1 personne	15 583	17 729	19 375	19 496	22 637
2 personnes	19 400	22 070	24 120	24 269	28 182
3 personnes	23 849	27 132	29 652	29 836	34 646
4 personnes	28 957	32 943	36 003	36 226	42 065
5 personnes	32 842	37 363	40 833	41 086	47 710
6 personnes	37 041	42 140	46 054	46 339	53 808
7 personnes ou plus	41 240	46 916	51 274	51 591	59 907
2011					
1 personne	16 038	18 246	19 941	20 065	23 298
2 personnes	19 966	22 714	24 824	24 978	29 004
3 personnes	24 545	27 924	30 517	30 707	35 657
4 personnes	29 802	33 905	37 053	37 283	43 292
5 personnes	33 800	38 454	42 025	42 285	49 102
6 personnes	38 122	43 370	47 398	47 692	55 378
7 personnes ou plus	42 443	48 285	52 770	53 097	61 656

1. Peut inclure quelques petits centres de population.
2. Inclus les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 3 Mesures de faible revenu, par type de revenu, pour les ménages de 4 personnes

	Type de revenu		
	Revenu du marché	Revenu total	Revenu après impôt
	dollars courants		
1976	8 492	9 160	7 914
1977	9 290	10 044	8 736
1978	10 162	10 978	9 578
1979	11 408	12 248	10 594
1980	12 746	13 686	11 854
1981	14 144	15 264	13 132
1982	14 994	16 444	14 208
1983	15 188	16 894	14 628
1984	16 360	18 056	15 558
1985	17 438	19 188	16 440
1986	18 714	20 460	17 220
1987	19 750	21 650	18 020
1988	21 332	23 256	19 292
1989	22 798	25 000	20 700
1990	22 840	25 518	21 030
1991	22 512	25 612	21 136
1992	22 574	26 022	21 652
1993	22 408	25 894	21 604
1994	22 728	26 164	21 822
1995	23 348	26 680	22 266
1996	23 502	27 028	22 560
1997	24 390	27 780	23 136
1998	25 548	28 938	24 158
1999	27 062	30 346	25 508
2000	28 566	31 876	26 716
2001	29 338	33 058	28 340
2002	30 154	33 954	29 254
2003	30 978	34 888	30 066

Tableau 3 Mesures de faible revenu, par type de revenu, pour les ménages de 4 personnes (suite)

	Type de revenu		
	Revenu du marché	Revenu total	Revenu après impôt
	dollars courants		
2004	31 968	36 078	31 020
2005	33 216	37 380	32 326
2006*	34 232	38 806	33 578
2007*	35 906	40 630	35 512
2008*	37 736	42 596	37 336
2009*	37 300	42 500	37 562
2010	37 920	43 544	38 322

Note: Pour obtenir la MFR pour une autre taille de ménage, divisez ces valeurs par 2 (la racine carrée de 4), puis multiplies la valeur obtenue par la racine carrée de la taille désirée.

* Les MFR pour 2006 à 2009 ont été révisées. Voir la section de la Révision historique pour les détails.

Tableau 4 Seuils de la Mesure du panier de consommation, pour la famille de référence composée de deux adultes et deux enfants[1,2], par région de la MPC

Région de la MPC[3]	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	dollars courants										
Terre-Neuve et Labrador											
régions rurales	23 884	24 365	24 760	24 938	25 730	26 569	27 621	28 356	29 978	31 137	32 602
moins de 30 000	25 177	25 664	26 071	26 258	27 026	27 854	28 882	29 614	31 205	32 382	33 919
St. John's	23 514	24 169	24 640	25 086	25 601	26 354	27 782	28 245	29 753	31 665	32 319
Île-du-Prince-Édouard											
régions rurales	22 641	23 387	23 832	24 090	24 969	26 026	27 229	27 582	28 947	30 391	31 419
moins de 30 000	24 422	25 181	25 671	25 970	26 828	27 879	29 108	29 477	30 826	32 353	33 469
Charlottetown	25 312	26 081	26 545	26 827	27 657	28 690	29 923	30 301	31 649	31 470	32 244
Nouvelle-Écosse											
régions rurales	23 086	23 780	24 030	24 326	24 885	26 033	27 054	27 980	29 655	30 850	31 826
moins de 30 000	24 785	25 490	25 818	26 192	26 793	28 009	29 073	29 991	31 637	32 862	33 887
30 000 – 99 999	22 440	23 060	23 417	23 761	24 213	25 186	26 464	27 187	28 798	30 567	31 238
Halifax	24 002	24 745	25 188	25 585	26 179	26 963	28 092	28 756	30 062	31 815	32 303
Cap-Breton	22 152	22 887	23 317	23 597	24 091	24 836	25 975	26 673	28 123	29 847	30 808
Nouveau-Brunswick											
régions rurales	23 350	24 004	24 532	25 063	25 518	26 371	27 539	27 691	29 102	30 638	31 808
moins de 30 000	24 652	25 322	25 847	26 376	26 798	27 723	28 873	29 037	30 451	32 005	33 204
30 000 – 99 999						27 260	28 399	28 560	29 971	31 518	32 710
Frédéricton	22 962	23 629	24 314	24 869	25 420	26 494	27 932	28 515	30 042	31 752	32 381
Saint John	22 435	23 317	23 829	24 076	24 618	25 491	27 010	27 109	28 619	30 512	31 168
Moncton	22 816	23 689	23 957	24 193	24 642	25 472	27 012	27 388	28 854	30 425	30 872
Québec											
régions rurales	21 391	22 398	22 350	22 307	22 868	23 858	24 746	25 205	26 915	28 321	28 944
moins de 30 000	22 413	23 420	23 372	23 319	23 869	24 850	25 733	26 186	27 881	29 290	29 935
30 000 – 99 999	20 500	21 488	21 703	21 692	22 105	22 901	24 025	24 403	26 017	27 874	28 197
100 000 – 499 999	21 052	22 102	22 224	22 262	22 794	23 642	24 749	25 154	26 743	28 597	28 944
Québec	21 385	22 491	22 805	23 009	23 473	24 212	25 362	25 798	27 349	28 946	29 274
Montréal	21 641	22 699	22 943	23 267	23 980	24 808	26 041	26 537	28 091	29 869	30 417

Tableau 4 Seuils de la Mesure du panier de consommation, pour la famille de référence composée de deux adultes et deux enfants1,2, par région de la MPC (suite)

Région de la MPC[3]	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	dollars courants										
Ontario											
régions rurales	22 109	22 920	23 082	23 349	24 326	25 492	26 314	26 326	27 756	28 775	29 221
moins de 30 000	23 216	24 042	24 244	24 534	25 500	26 668	27 486	27 499	28 904	29 935	30 402
30 000 – 99 999	21 244	22 145	22 538	22 772	23 708	25 007	26 029	25 636	26 620	27 941	28 256
100 000 – 499 999	22 449	23 360	23 764	24 087	24 741	25 535	26 560	26 591	28 044	29 303	29 510
Ottawa	24 829	25 786	26 116	26 224	26 742	27 592	28 449	28 432	29 797	31 412	32 155
Hamilton/ Burlington	21 654	22 362	23 087	23 442	24 106	24 841	26 068	26 000	27 907	29 252	30 014
Toronto	24 802	25 792	26 420	26 782	27 326	28 047	29 163	29 509	31 129	32 503	33 177
Manitoba											
régions rurales	21 253	22 164	22 419	22 987	23 478	24 411	25 043	25 855	27 246	28 745	28 740
moins de 30 000	22 473	23 407	23 727	24 353	24 877	25 863	26 544	27 375	28 779	30 327	30 387
Brandon	20 602	21 534	22 168	22 940	23 393	24 115	25 029	25 870	26 936	28 884	28 824
Winnipeg	21 379	22 291	22 765	23 167	23 741	24 415	25 514	26 126	27 444	29 333	29 357
Saskatchewan											
régions rurales	21 882	22 601	22 505	23 146	23 921	24 516	25 520	26 558	28 562	30 162	30 309
moins de 30 000	22 795	23 524	23 467	24 137	24 917	25 533	26 554	27 550	29 545	31 247	31 498
30 000 – 99 999	20 953	21 607	21 728	22 453	23 224	23 606	24 754	25 551	27 306	29 402	29 494
Saskatoon	22 188	23 279	23 549	24 018	24 552	24 867	26 071	26 750	28 469	30 689	31 072
Régina	21 613	22 243	22 752	23 194	23 789	24 226	25 406	26 270	27 975	29 778	29 875
Alberta											
régions rurales	22 647	23 625	23 693	24 300	24 534	24 705	25 960	27 332	29 228	30 602	30 912
moins de 30 000	24 058	25 081	25 247	25 934	26 200	26 422	27 666	29 078	31 083	32 551	32 851
30 000 – 99 999	22 809	23 777	24 080	24 716	24 865	24 862	26 192	27 455	29 386	31 225	31 356
Edmonton	22 781	23 627	24 022	24 569	24 974	25 606	26 967	27 759	29 685	31 498	31 120
Calgary	23 468	24 517	25 140	25 839	26 042	26 774	28 068	29 281	31 007	32 783	32 502
Colombie-Britannique											
régions rurales	25 070	24 520	24 121	23 900	25 101	25 692	26 329	26 886	28 217	29 374	29 849
moins de 30 000	25 998	25 461	25 114	24 943	26 177	26 808	27 482	28 056	29 409	30 602	31 107
30 000 – 99 999	23 960	23 335	23 191	23 139	24 297	24 732	25 640	26 011	27 241	28 748	28 973
100 000 – 499 999	22 805	23 690	23 994	24 662	25 163	25 663	26 963	27 596	28 937	30 501	30 711
Vancouver	24 167	24 955	25 332	25 738	26 209	26 823	28 002	28 418	30 038	31 414	31 789

Notes :

1. Afin de convertir les seuils pour d'autres tailles de famille, divisez ces seuils par 2 (la racine carrée de 4) et ensuite multipliez la valeur obtenue par la racine carrée du nombre de personnes dans la famille désirée.

   Par exemple, si le seuil pour la MPC de 2008 pour une région donnée est 27 500 $ pour la famille de référence composée de deux adultes et deux enfants :

   Afin de convertir ce seuil à un seuil pour une famille de trois personnes, on fait le calcul suivant :

   (27 500 $ ÷ 2) × (la racine carrée de 3) ⇒ 13 750 $ × 1,732 ⇒ 23 816 $

   Afin de convertir ce seuil à un seuil pour une famille de deux personnes, on fait le calcul suivant :

   (27 500 $ ÷ 2) × (la racine carrée de 2) ⇒ 13 750 $ × 1,414 ⇒ 19 445 $

   Afin de convertir ce seuil à un seuil pour une famille d'une seule personne, on fait le calcul suivant :

   (27 500 $ ÷ 2) × (la racine carrée de 1) ⇒ 13 750 $ × 1 ⇒ 13 750 $

2. La composante logement entrant dans le calcul des seuils de la MPC est actuellement revue par RHDCC.

3. Régions rurales : régions rurales à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement et d'une agglomération de recensement. Peut inclure quelques petits centres de population

   moins de 30 000 : Agglomérations de recensement de moins de 30 000 habitants et centres de population de moins de 10 000 habitants

   30 000 – 99 999 : Agglomérations de recensement entre 30 000 et 99 999 habitants

   100 000 – 499 999 : régions métropolitaines de recensement entre 100 000 et 499 999 habitants

   Un nom particulier fait référence à la région métropolitaine de recensement ou à l'agglomération de recensement.

Annexe:
Seuils de faible revenu (SFR) historiques pour les années de base 1959 (pour 1969), 1969, 1978 et 1986

Tableau A.1 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1959 avant impôt

	Toutes les régions (sans distinction par taille de la communauté)				
	dollars courants				
Taille de l'unité familiale	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes ou plus
1969	1 894	3 157	3 788	4 420	5 051

Note : Les seuils de faible revenu sur une base de 1959 ont été publiés à partir de 1969 seulement.

Tableau A.2 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1969 avant impôt

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieure des AR et RMR[45]	**Agglomération de recensement (AR)**		**Région métropolitaine de recensement (RMR)**	
		Moins de 30 000 habitants[46]	**De 30 000 à 99 999 habitants**	**De 100 000 à 499 999 habitants**	**500 000 habitants et plus**
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
1969					
1 personne	1 890	2 174	2 363	2 434	2 599
2 personnes	2 741	3 152	3 426	3 529	3 769
3 personnes	3 498	4 022	4 372	4 503	4 809
4 personnes	4 159	4 783	5 199	5 355	5 719
5 personnes	4 650	5 347	5 812	5 986	6 393
6 personnes	5 104	5 870	6 380	6 571	7 018
7 personnes ou plus	5 596	6 435	6 995	7 205	7 695

1. Peut inclure quelques petits centres de population.
2. Inclus les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau A.3 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1978 avant impôt

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieure des AR et RMR[1]	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants[2]	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
1978					
1 personne	4 400	4 900	5 300	5 650	5 950
2 personnes	5 750	6 450	6 950	7 450	7 850
3 personnes	7 700	8 650	9 300	9 950	10 500
4 personnes	8 900	10 000	10 750	11 500	12 100
5 personnes	10 350	11 600	12 450	13 350	14 100
6 personnes	11 300	12 650	13 600	14 550	15 400
7 personnes ou plus	12 450	13 950	15 000	16 050	16 950

Note : Les SFR après impôt n'ont jamais été publiés sur une base de 1959, 1969 ou 1978.

1. Peut inclure quelques petits centres de population.
2. Inclus les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau A.4 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1986 avant impôt

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieure des AR et RMR[1]	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants[2]	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
1986					
1 personne	8 065	9 266	10 165	10 405	11 847
2 personnes	10 933	12 561	13 779	14 105	16 059
3 personnes	13 896	15 966	17 514	17 928	20 412
4 personnes	15 999	18 382	20 164	20 641	23 501
5 personnes	17 480	20 084	22 031	22 552	25 677
6 personnes	18 974	21 800	23 914	24 479	27 871
7 personnes ou plus	20 408	23 448	25 721	26 329	29 977

1. Peut inclure quelques petits centres de population.
2. Inclus les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau A.5 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1986 après impôt

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieure des AR et RMR[1]	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants[2]	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
1986					
1 personne	6 414	7 532	8 381	8 607	10 045
2 personnes	8 696	10 212	11 364	11 669	13 620
3 personnes	11 258	13 220	14 711	15 107	17 632
4 personnes	13 242	15 550	17 304	17 769	20 739
5 personnes	14 407	16 919	18 826	19 333	22 565
6 personnes	15 399	18 083	20 123	20 664	24 118
7 personnes ou plus	16 372	19 226	21 394	21 969	25 641

1. Peut inclure quelques petits centres de population.
2. Inclus les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Indice des prix à la consommation (IPC) annuel pour le Canada, indice d'ensemble (2002=100)

Année	IPC	Année	IPC	Année	IPC
1960	15,5	1980	44,0	2000	95,4
1961	15,7	1981	49,5	2001	97,8
1962	15,9	1982	54,9	**2002**	**100,0**
1963	16,1	1983	58,1	2003	102,8
1964	16,4	1984	60,6	2004	104,7
1965	16,8	1985	63,0	2005	107,0
1966	17,5	1986	65,6	2006	109,1
1967	18,1	1987	68,5	2007	111,5
1968	18,8	1988	71,2	2008	114,1
1969	19,7	1989	74,8	2009	114,4
1970	20,3	1990	78,4	2010	116,5
1971	20,9	1991	82,8	2011	119,9
1972	21,9	1992	84,0		
1973	23,6	1993	85,6		
1974	26,2	1994	85,7		
1975	29,0	1995	87,6		
1976	31,1	1996	88,9		
1977	33,6	1997	90,4		
1978	36,6	1998	91,3		
1979	40,0	1999	92,9		

Source : Tableau CANSIM 326-0021

Bibliographie

COTTON C. (2001) << Développements récents relativement aux seuils de faible revenu >> Statistique Canada Série de documents de recherche - Revenu 75F0002MIF-01003. http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2001003-fra.pdf

COTTON C. et M. Webber (2000) << Devrait-on revoir les seuils de faible revenu? Un sommaire des commentaires reçus en réponse au document de discussion de Statistique Canada >> Statistique Canada Série de documents de recherche - Revenu 75F0002MIF-00011. http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2000011-fra.pdf

COTTON C. K. Bishop P. Giles P. Hewer et Y. Saint-Pierre (1999) << Comparaison des résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) 1993-1997 - Mise à Jour >> Statistique Canada Série de documents de recherche - Revenu 75F0002MIF-99007. http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m1999007-fra.pdf

COTTON C. M. Webber et Y. Saint-Pierre (1999) << Devrait-on revoir les seuils de faible revenu? Un document de travail >> Statistique Canada Série de documents de recherche - Revenus 75F0002MIF-99009. http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m1999009-fra.pdf

CUNNINGHAM R. P. Lafrance J. Rowland et J. Murray (1997) << Les données de l'EDTR relatives à la géographie et leur incidence sur les mesures de faible revenu >> Statistique Canada Série de documents de recherche - Revenu 75F0002MIF-97009.http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m1997009-fra.pdf

GILES P. (2004) << Mesure du faible revenu au Canada >> Statistique Canada Série de documents de recherche - Revenu 75F0002MIF2004011 .http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2004011-fra.pdf

GREENLEE, E., et W. Rea (2005) << Les effets de la méthodologie d'estimation révisée sur les estimations des enquêtes sur les dépenses des ménages >>, Statistique Canada Série de documents de recherche sur les dépenses des ménages, 62F0026MIF2005002 http://www.statcan.gc.ca/pub/62f0026m/62f0026m2005002-fra.pdf

HATFIELD, Michael (2002). Mise au point de la mesure du panier de consommation. Rapport de la Direction générale de la recherche appliquée. Ressources humaines et développement des compétences Canada. No T-01-1F, avril 2002. http://www.rhdcc.gc.ca/fra/sm/ps/dsc/fpcr/publications/recherche/2002-002379/page00.shtml

HATFIELD, Michael, Wendy Pyper et Burton Gustajtis (2010). Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation. Rapport de la Direction générale de la recherche appliquée. Ressources humaines et développement des compétences Canada. http://publications.gc.ca/site/fra/372297/publication.html

MICHAUD, Sylvie, C. Cotton et K. Bishop (2004) « Exploration de questions méthodologiques liées à la création de la mesure de faible revenu du panier de consommation de Développement Ressources Humaines Canada « Statistique Canada Série de documents de recherche – Revenu 75F0002MIF001
http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2004001-fra.pdf

MURPHY, Brian, X. Zhang et C. Dionne (2010) << Revoir les Mesures de faible revenu de Statistique Canada >>. Statistique Canada. Série de documents de recherche - revenu, 75F0002MWF, mai 2010.
http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2010004-fra.pdf

PODOLUK J. R. (1967) << Income of Canadians >> Monographie du Recensement de 1961 Bureau fédéral de la statistique.

SKUTERUD M., M. Frenette et P. Poon (2004) << Description de la répartition du revenu : lignes directrices pour une analyse efficace >> Statistique Canada Série de documents de recherche - Revenu 75F0002MIF-2004010.http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2004010-fra.pdf

STATISTIQUE CANADA (2011a). << Le revenu au Canada, 2009 >> Statistique Canada 75202XWF. Juin 2011.
http://www.statcan.gc.ca/pub/75-202-x/2009000/know-savoir-fra.htm

STATISTIQUE CANADA (2011b). << Les lignes de faible revenu, 2009-2010 >> Statistique Canada 75F0002M. Juin 2011.
http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2011002-fra.htm

STATISTIQUE CANADA (1999) << À propos de la pauvreté et du faible revenu >> Statistique Canada 13F0027XIF.
http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=13F0027XIF&CHROPG=1&lang=fra

STATISTIQUE CANADA (2012). Enquête sur la dynamique du travail et du revenu - un aperçu de l'enquête 2010. Statistique Canada. Juin 2012. http://www5.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?lang=fra&catno=75F0011X

THE CANBERRA GROUP (2001). << Expert Group on Household Income Statistics Final report and Recommendations >>. Ottawa.

WEBBER M. (1998) << La mesure du faible revenu et de la pauvreté au Canada : une mise à jour, Statistique Canada >> Série de documents de recherche - Revenu 75F0002MIF-98013. http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m1998013-fra.pdf

WOLFSON M.C., Evans, J.M. et OCDE (1989) << Seuils de faible revenu de Statistique Canada : Problèmes et possibilités méthodologiques >> Statistique Canada document de travail.